



les PITCHOUNETS

04-67-93-65-17

Maison des enfants
Bd de l'avenir, 34620 Puisserguier
(À côté de l'école maternelle)



REGLEMENT INTERIEUR Accueils de Loisirs Péri-scolaire Accueils matins/soirs-Pause méridienne 2019-2020

➤ Présentation de la structure :

- L'ALP « Accueil de Loisirs Péri-scolaire » est une structure d'accueil pour les enfants scolarisés au groupe scolaire primaire Font-Claire de la commune de Puisserguier, de la Petite Section (à partir de 3 ans) jusqu'au CM2.

- C'est un service communal proposé par la municipalité de Puisserguier. Ce service n'est pas obligatoire.

La commune emploie une équipe d'animation composée :

- D'une directrice,
- De deux directrices adjointes,
- D'animateurs formés et diplômés
- D'ATSEM

ainsi que des agents de cantine et d'entretien.

- L'ALP assure l'encadrement et l'animation pendant les différents accueils :

- L'accueil du matin
- L'accueil du soir
- La pause méridienne.

Pendant la pause méridienne 2 menus sont proposés : standard et sans viande. Les repas sont livrés en liaison froide par un prestataire de service extérieur (SHCB).

L'équipe d'animation veille à l'épanouissement, au bien-être et à la sécurité des enfants à travers des animations et des activités proposées dans les locaux de la maison des enfants et du groupe scolaire. Certaines activités se dérouleront à l'extérieur des locaux. Pour que les enfants puissent y participer les parents devront signer l'autorisation de sortie de l'enceinte de l'ALP dans le dossier d'inscription.

- L'ALP bénéficie du « label qualité » CAF et il est agréé par :
 - La DDCS (Direction Départementale de la cohésion sociale)
 - La PMI (Protection Maternelle Infantile)

➤ Agrément :

- L'ALP dispose d'un agrément de capacité maximum de 142 enfants :
 - 50 enfants pour les moins de 6 ans et
 - 100 enfants pour les moins de 12 ans.

➤ Tarifs et modalités d'inscription :

• Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, le dossier d'inscription ALP doit être impérativement complété et les documents obligatoires doivent être fournis. (Même si le service est utilisé occasionnellement voire exceptionnellement). Un enfant sans dossier ne pourra pas bénéficier des différents accueils.

Le dossier d'inscription peut être renseigné :

- Soit en ligne via le portail parents : www.logicielcantine.fr/puisserguier/
- Soit téléchargeable sur le site de la mairie. www.ville-puisserguier.com
- Soit en mairie.
- Soit à l'ALP (pour les inscriptions en cours d'année scolaire)

Documents obligatoires à fournir (différent de l'école) :

- L'attestation d'assurance et de responsabilité civile en cours de validité.
- Le dernier jugement de garde en cas de séparation
- La photocopie du carnet de vaccinations (uniquement pour les maternelles)
- La fiche sanitaire de liaison complété
- Le certificat du médecin en cas d'allergie.

A compter du 23 septembre 2019, les parents dont le dossier est incomplet ne pourront plus effectuer d'inscription. Et les inscriptions déjà effectuées seront créditées sur le compte, jusqu'à la mise à jour du dossier.

Les familles sont priées de communiquer tous changements éventuels (adresse, téléphones, personnes habilitées à récupérer l'enfant, ...), survenant en cours d'année scolaire à la direction de l'ALP.

• Afin de garantir l'égal accès de toutes les familles aux différentes prestations, la CAF nous demande d'appliquer au 1^{er} janvier 2017 une tarification modulée (en fonction du quotient familial CAF) - voir le tableau joint.

L'actualisation du quotient familial se fait une fois par année scolaire au mois de septembre.

Cette année, elle s'effectuera la semaine du 23 septembre 2019.

Une régularisation automatique de votre compte sera effectuée en fonction de votre nouveau quotient familial. Une variation pourra être alors visible sur votre compte.

- L'ALP fonctionne sous forme d'inscription. Les prestations devront être réglés à l'inscription.

Les inscriptions s'effectueront :

- Soit en ligne via le portail : www.logicielcantine.fr/puisserguier/ (jusqu'à la veille 23h59 de la prestation demandée)
- Soit à l'ALP
- Soit à la mairie

Pour les inscriptions le jour même, elles se feront obligatoirement à l'ALP avant 9H.

Aucune inscription par mail ne sera prise en compte.

- Les annulations des prestations seront possibles (reports) :
 - Soit en ligne via le portail parents : www.logicielcantine.fr/puisserguier/ (jusqu'à la veille 23h59 de la prestation demandée)
 - Soit à l'ALP
 - Soit à la mairie

Les annulations le jour même de la restauration ou de l'accueil du soir se feront obligatoirement à l'ALP avant 9h.

L'annulation de l'accueil du matin ne pourra pas être possible le matin même.

Aucune annulation par mail ne sera prise en compte.

Le compte parent sera alors crédité de la somme des prestations annulées. On parlera de report car **aucun remboursement ne sera possible.**

- Si un enfant est malade et qu'il part en cours de journée après l'appel d'un enseignant/d'un animateur, la somme des prestations à venir de la journée seront crédités sur le compte parents.

- Les moyens de paiement acceptés sont :

- La carte bancaire uniquement en ligne via le portail parents (minimum 1€)
- Les chèques et les espèces.

Après le règlement, un reçu vous sera délivré.

- En cas de créance, une demande de paiement vous sera envoyée vous invitant à régulariser votre situation, dans la semaine qui suivra. Passé ce délai, elle sera transmise pour recouvrement à la trésorerie de Capestang et payable uniquement en trésorerie.

Aucun remboursement ne sera effectué pour les enfants ne fréquentant plus le groupe scolaire (déménagement, passage en 6^{ème}).

➤ Les accueils et la gestion des présences :

- En dehors des horaires d'accueil, l'équipe d'animation n'est pas responsable des enfants.
- Seulement les enfants préalablement inscrits pourront venir aux différents accueils.
- Lors des sorties scolaires l'inscription au restaurant scolaire sera reportée mais pas remboursée.

La directrice de l'ALP effectuera le report le jour même.

(Les parents ne devront pas désinscrire eux-mêmes les enfants lors des sorties car s'il y a annulation de la sortie, ils ne seront plus inscrits au repas du midi).

❖ Le matin (Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi) : de 7h00 à 8h50.

- A partir de 8h45, les enfants ne sont plus accueillis car l'équipe d'animation emmène les enfants de maternelle dans leurs classes respectives et les enfants de l'élémentaire dans leur cour.

Les enfants devront être accompagnés d'un adulte afin d'établir une relation de confiance et un meilleur suivi, seuls garants d'un accueil de qualité.

❖ Le midi (Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi) : de 12h00 à 13h50.

- Seulement les enfants étant scolarisés la journée entière pourront bénéficier de la prestation restauration scolaire.

- Pendant la pause méridienne, les enfants sont encadrés par l'équipe d'animation de l'ALP (personnel municipal ou de la communauté de communes Sud-Hérault).

- **Pour des questions de logistique, après 9h00 aucune inscription ne pourra être effectuée.**

Cependant, si les parents ont vraiment besoin de la prestation restaurant scolaire après 9h00, ils devront appeler l'ALP les Pitchounets pour rajouter leur enfant sur les listes d'appel afin qu'il soit récupéré par l'équipe d'animation à midi. Un repas de substitution sera alors prévu au prix normal (en fonction du quotient familial CAF).

- Si un enfant n'est pas récupéré à midi à la sortie de l'école, les parents seront appelés pour venir récupérer leur enfant :

- Soit une personne autorisée viendra récupérer l'enfant. En attendant il sera confié aux animateurs et **le tarif encadrement sera appliqué (en fonction du quotient familial).**

- Soit en cas d'impossibilité, de venir récupérer l'enfant, **un repas de substitution sera assuré au prix normal (en fonction du quotient familial CAF).**

Après trois oublis d'inscription, en plus du prix du repas, sera ajouté une majoration d'un euro. Puis à chaque oubli une pénalité d'un euro sera appliquée.

❖ **Le soir (Lundi-Mardi-Jeudi -Vendredi) : de 17h00 à 18h50**

- Les enfants inscrits seront amenés par un animateur à l'ALP.

- Si un enfant n'est pas récupéré par une personne autorisée à la fin de l'école à 17h00, les parents seront appelés par les enseignants et l'enfant sera dirigé à l'ALP. Le tarif (en fonction du quotient familial CAF) sera appliqué.

Après trois oublis d'inscription, en plus du prix de l'accueil, sera ajouté une majoration d'un euro. Puis une pénalité d'un euro sera appliquée à chaque oubli.

- Pour les présences imprévues à l'ALP du soir, merci de prévenir la directrice de l'ALP le plus tôt possible. **Si le taux d'encadrement réglementaire le permet**, l'enfant sera rajouté sur la liste d'appel afin que l'équipe d'animation puisse le récupérer et l'amener à l'ALP. Le tarif (en fonction du quotient familial CAF) sera appliqué.

➤ **Le départ des enfants et le respect des horaires :**

- Les enfants partiront de l'ALP uniquement avec les personnes mentionnées sur le dossier d'inscription. Une pièce d'identité sera demandée aux personnes qui ne sont pas connues des animateurs. En aucun cas, un enfant pourra partir seul.

- Les parents exceptionnellement retardés doivent impérativement prévenir l'ALP.

- A l'heure de la fermeture de l'ALP (18h50), si personne ne s'est présenté pour récupérer un enfant, la direction, après appel des personnes autorisées, se verra dans l'obligation de contacter et de confier l'enfant à la gendarmerie de Cazouls-les-Béziers, Une information sera affichée sur la porte de l'ALP indiquant où se trouve l'enfant.

Après 3 retards, en plus du prix de l'accueil, une majoration d'un euro sera appliquée. Puis une pénalité d'un euro sera appliquée à chaque retard.

➤ **Allergies, Maladies et accidents :**

- L'accueil en restaurant scolaire d'un enfant ayant des allergies alimentaires n'est possible qu'avec la signature au préalable d'un PAI rédigé avec le médecin scolaire (se rapprocher de la directrice de l'école). Il n'y aura pas de repas prévu par le traiteur. Un panier repas sera apporté par les responsables légaux dans une glacière le matin même avant 9h à l'ALP. Seul le prix de l'encadrement (en fonction du quotient familial CAF) sera comptabilisé.

- Les enfants malades ne pourront pas être admis à l'ALP les Pitchounets.

- **S'il y a suspicion d'une maladie et que les parents insistent pour laisser l'enfant à l'ALP, il sera demandé par la direction un certificat médical de non contagion avant l'acceptation de l'enfant.**

- Il est formellement interdit aux enfants d'avoir des médicaments sur eux.

- **Aucun traitement médical ne pourra être administré même avec une ordonnance.** Sauf s'il existe un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI).

- En cas de maladie, blessure etc... pendant les différents temps d'accueil, la direction préviendra les parents ou la personne responsable afin de les informer de la situation .

- En cas d'accident grave, le personnel de l'ALP appellera les services d'urgence (pompiers). Les parents ou les personnes responsables seront immédiatement prévenus et le service PMI dans les 24 heures suivant l'accident.

➤ **Objets personnels :**

- Le port de bijoux et l'apport d'objets personnels (jouets, cartes...) est fortement déconseillé ; en cas de perte ou de détérioration, l'ALP décline toute responsabilité.

➤ **Interdiction :**

- À l'exception des paniers repas demandés par un PAI, il est formellement interdit aux enfants d'apporter lors de la pause méridienne, boissons ,nourriture etc...

- Il est strictement interdit d'amener des objets dangereux tels que couteau, briquet.... Mais aussi corde à sauter, élastique et ballons en cuir.

➤ **Discipline :**

Pour permettre à l'enfant de mieux vivre les temps périscolaires, il est important que chacun ait un comportement respectueux des règles de bonnes conduites.

- **Les comportements violents, indisciplinés, grossiers ou irrespectueux pendant les différents accueils ne seront pas tolérés.**

Tout manquement à cette discipline fera l'objet de sanction :

1-Les parents seront reçus par la direction afin de trouver une solution.

2-Si cela se renouvelle, un courrier sera adressé aux parents ou au tuteur légal pour les manquements de l'enfant.

3-Après ceux-ci, une exclusion temporaire d'une semaine de tout accueil sera prononcée.

4-Si le comportement de l'enfant n'a pas eu d'amélioration ou au prochain manquement, une exclusion définitive de l'ALP les Pitchounets sera appliquée.

A Puisserguier le

**Le Maire,
Jean-Noël BADENAS**

(Règlement intérieur à garder)

INFOS UTILES :

✚ **REONSABLE DU SERVICE EDUCATION-DIRECTRICE ALP LES PITCHOUNETS :**
*MME GAÏSSET AURELIE

✚ **DIRECTRICES ADJOINTES ALP LES PITCHOUNETS :**
*MATERNELLE : MME ROBLIN SANDRA
*ELEMENTAIRE : MME BRUSA MARILYNE

✚ 🕒 : *ALP MATIN : 7H-8H50 ;
*RESTAURATION SCOLAIRE : 12H-13H50 ;
*ALP SOIR : 17H-18H50

✚ ✉ : ALP LES PITCHOUNETS BLD DE L'AVENIR 34620 PUISSESGUIER

✚ ☎ : 04-67-93-65-17

✚ @ : alaelespitchounets@gmail.com

✚ ☎ ALP PENDANT LA PAUSE MERIDIENNE (CANTINE) : 04-67-93-73-81

✚ **GESTIONNAIRE REGIE/LOGICIEL :**
*MME MONTPELLIER CAMILLE
☎ 04-67-93-89-63
@ mairie@ville-puisserguier.com

✚ **Guide portail parent (Modalité d'inscription, documents obligatoires...)**
sur le site mairie de Puisserguier : ville-puisserguier.com



**TARIFS MODULÉS ALP LES PITCHOUNETS
ANNÉE 2019-2020**

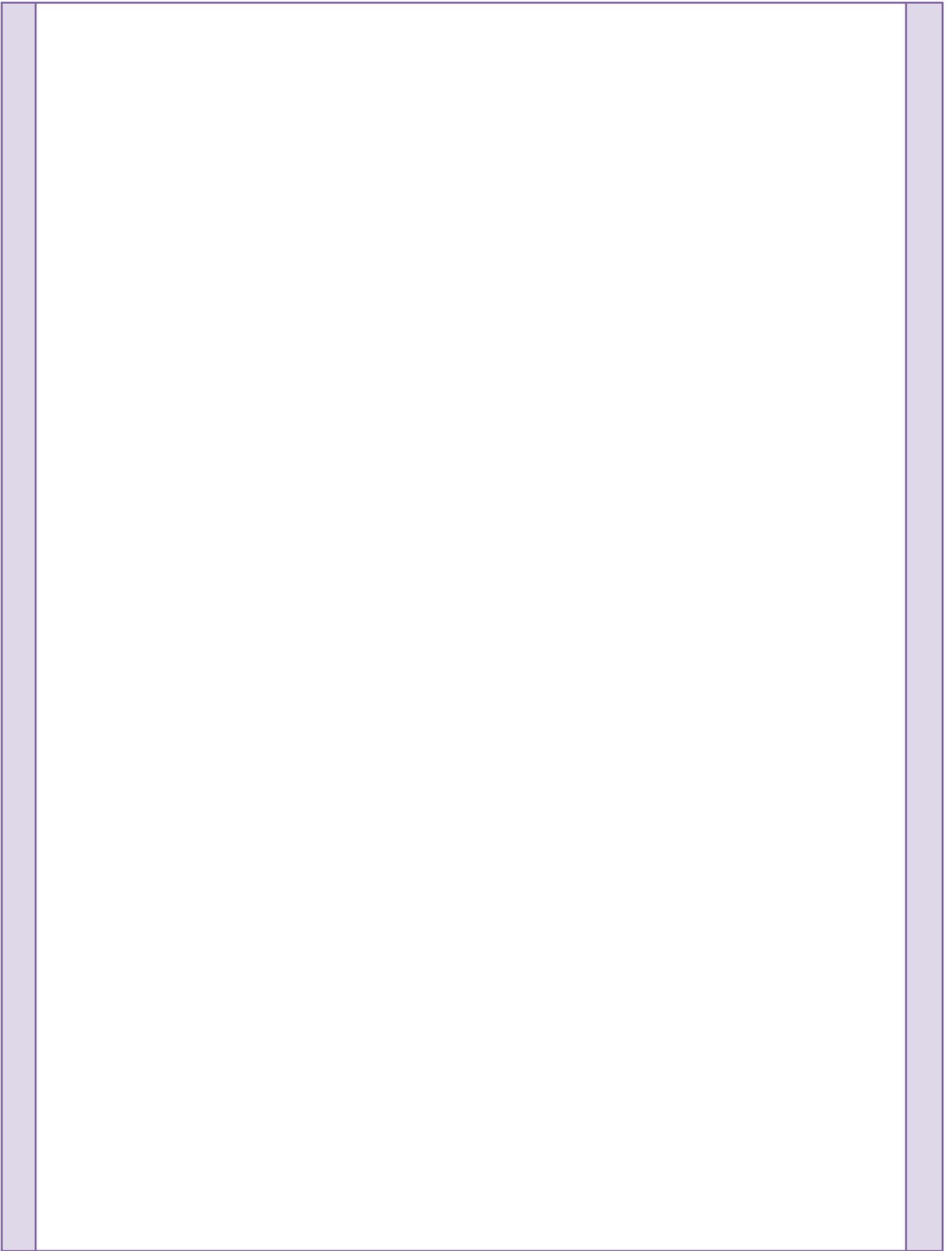
MATIN	MIDI*	SOIR	JOURNÉE
-------	-------	------	---------

MOINS DE 370 €	0,80	0,80	0,80	2,40
DE 371€ A 700€	0,85	0,85	0,85	2,55
DE 701 A 800€	0,90	0,90	0,90	2,70
DE 801 A 1200€	0,95	0,95	0,95	2,85
DE 1201€ A PLUS	1,10	1,10	1,10	3,30

*MIDI: tarif modulé auquel s'ajoute le prix du repas:3,20€

S'il existe un PAI avec panier repas, le prix du repas ne sera pas ajouté

(Règlement intérieur à garder)





Je soussigné(e) (père, mère ou représentant légal)de
l'enfant avoir pris connaissance du règlement intérieur
2019-2020 de l'ALP les Pitchounets et m'engage à le respecter.

Fait le à

Signature(s) :

(Partie à rendre complétée)